

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juin 2025 - Délibération n°25-056**

Objet : Budget 2025 : décision modificative n°1

Le dix-sept juin deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le onze juin précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, M. PLA, L. HEBRARD, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, W. ALCANIZ, J-P. ROUX, M. MESSINES, M. MONNIER, M. EL AIMER, A. MATEU, P. PLONGET, F. LOPEZ, C. PELEGRIN, C. BOUILLET, P. MAGALHAES ALVES, F. BOUCHE, H. NEVEU, D-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, D. MARTY, T. SABATIER, H. JONQUIERE.

ONT DONNE PROCURATION :

N. ANDREO donne procuration à L. HEBRARD, H. NICOLAS donne procuration à D-A. ROUX.

Absents : E. SIFUENTES, X. PECHAIRAL, B. MALLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : I. ALCANIZ-LOPEZ

* * *

Rapporteur : Wilfrid ALCANIZ, 5^{ème} adjoint

Par délibération n°25-050 du 8 avril 2025, le conseil municipal a voté le budget primitif 2025.

Compte-tenu de l'erreur matérielle dont le résultat d'investissement 2024 avec reprises a fait l'objet, il convient de modifier le budget pour tenir compte des modifications induites par le nouveau résultat d'investissement 2024 reporté : cette décision modificative porte donc sur la section d'investissement.

Les montants prévus à la section de fonctionnement, quant à eux, demeurent inchangés.

En recettes d'investissement, il convient ainsi de tenir compte du montant réel du résultat avec reprises 2024 reporté de 2.310.512,10 € au chapitre 001, soit une augmentation de + 903.497,51 €

En dépenses d'investissement, et afin d'équilibrer la section d'investissement, il est proposé de :

- Au chapitre 20, augmenter les dépenses de 1.320,00 € afin de faire l'acquisition d'un logiciel de publication des actes dématérialisés,
- Au chapitre 21, augmenter les dépenses de 820.033,11 € permettant la réalisation de travaux dans les bâtiments communaux (remplacement self-service de la cantine centrale, remplacement des luminaires par des LED dans les écoles) mais également la rénovation de l'éclairage et de la piste des arènes, la signalisation commerciale de la commune, la remise en état des bornes incendies et l'acquisition de matériels et de mobilier pour les services municipaux.
- Au chapitre 23, augmenter les dépenses de 82.144,40 € afin de réaliser des travaux de voirie et aménager l'actuel centre technique municipal.

Les modifications apportées par cette décision modificative sont synthétisées dans le tableau suivant :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAP	LIBELLE	BP 2025	DM 2025	BP+DM 2025
	OPERATIONS REELLES			
10	Dotations, fonds divers et réserves	750,00 €	0,00 €	750,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	683.264,49 €	0,00 €	683.264,49 €
20	Immobilisations incorporelles	91.915,96 €	+ 1.320,00 €	93.235,96 €
204	Subventions d'équipements versées	158.595,38 €	0,00 €	158.595,38 €
21	Immobilisations corporelles	1.772.546,10 €	+ 820.033,11 €	2.592.579,21 €
23	Immobilisations en cours	1.869.908,74 €	+ 82.144,40 €	1.952.053,14 €
	Sous-total	4.576.980,67 €	+ 903.497,51 €	5.480.478,18 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11.650,00 €	0,00 €	11.650,00 €
	Sous-total	11.650,00 €	0,00 €	11.650,00 €
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	4.588.630,67 €	+ 903.497,51 €	5.492.128,18 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAP	LIBELLE	BP 2025	DM 2025	BP+DM 2025
	OPERATIONS REELLES			
10	Dotations et fonds propres	1.915.555,58 €	0,00 €	1.915.555,58 €
13	Subventions d'investissement	406.532,50 €	0,00 €	406.532,50 €
16	Emprunts et dettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4581	Opérations sous mandat	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Sous-total	2.322.088,08 €	0,00 €	2.322.088,08 €
001	Excédent d'investissement reporté	1.407.014,59 €	+ 903.497,51 €	2.310.512,10 €
021	Virement de la section de fonctionnement	559.528,00 €	0,00 €	559.528,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300.000,00 €	0,00 €	300.000,00 €
	Sous-total	2.266.542,59 €	+ 903.497,51 €	3.170.040,01 €
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	4.588.630,67 €	+ 903.497,51 €	5.492.128,18 €

La décision modificative est votée par chapitre et présentée en équilibre pour les deux sections.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération n°25-050 du 08 avril 2025, approuvant le budget primitif 2025 ;

Vu la délibération n°25-055 du 17 juin 2025, approuvant la modification de l'affectation des résultats 2024 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à la majorité par 19 voix pour et 7 voix contre (H. NICOLAS, D-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, D. MARTY, T. SABATIER et H. JONQUIERE) ;

ARTICLE 1. Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 au budget primitif 2025 telle qu'annexée à la présente délibération.

Convocation : 11 juin 2025
Affichage ordre du jour : 11 juin 2025
Présents : 24
Suffrages exprimés : 26
Absents : 5
Publiée le :

19 JUIN 2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT



La secrétaire de séance,
Isabel ALCANIZ-LOPEZ

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Isabel Alcaniz-Lopez.